

maintenant !

La SCI Activités Courrier Industriel, propriétaire, propose à la Ville de céder les parcelles susvisées, situées sur la commune de Verneuil-en-Halatte, au prix de 28 807,13 € HT, portant le coût de l'acquisition de cet ensemble immobilier à un montant total de 553 807,13 €.

Par courriel réceptionné le 14 février 2017, France Domaine a confirmé que le prix de cette acquisition complémentaire n'appelle pas d'observation particulière et que ladite acquisition peut intervenir dans ces conditions.

Aussi, il vous est proposé de consentir à l'acquisition du bien susvisé au prix de 28 807,13 € HT et d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié correspondant ainsi que tous les documents y afférents.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Vu la décision n°2016-435 en date du 3 novembre 2016,
Vu l'avis de France Domaine en date du 14 février 2017,
Vu les plans ci-annexés,
Vu l'avis de la commission « Environnement, urbanisme et logement » en date du 10 mars 2017,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39 Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : de consentir à l'acquisition par la Commune du bien, appartenant à la SCI Activités Courrier Industriel, implanté sur la commune de Verneuil-en-Halatte cadastré section BE n°21 et 22 pour un total de 1 529 m², au prix de 28 807,13 € HT.

Article 2 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir par devant l'Office Notarial de Creil ainsi que tous les documents y afférents.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville, compte UR/824/2138.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **3 0 MARS 2017**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 06/04/17
et publication ou notification le 06/04/17
affiché le 30/03/17
CREIL, le 06/04/2017


Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise


Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services Techniques
Jacques VILMONT



3/3

Envoyé en préfecture le 06/04/2017

Reçu en préfecture le 06/04/2017

Affiché le 30/03/2017



ID : 060-216001743-20170329-DLRG170406013-DE

Document communiqué en vertu de la loi n° 178 du 17 janvier 1978 (art. 10) sur l'accès à l'information.

Document communiqué en vertu de la loi n° 178 du 17 janvier 1978 (art. 10) sur l'accès à l'information.